



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 16-20250905

**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC (RPQS) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE
LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 11

Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 16-20250905**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2024**

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 73 de la loi n° 95-101, du 02 février 1995 dite loi Barnier, ce rapport a été établi pour l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable du territoire communautaire.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers. Il présente, le compte rendu d'activité de l'année précédente. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 en précise le contenu.

Le Président précise que ce rapport annuel (*dont une synthèse est rappelée ci-après*) fait état de l'organisation générale du service public de l'eau potable du point de vue notamment :

- du transfert de compétence,
- des délégations de gestion,
- des composants du prix de l'eau avec la répartition entre la collectivité et le délégataire ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers.

Les indicateurs figurant dans le présent rapport sur le prix et la qualité du service public est issu du Rapport Annuel du Délégué qui a été présenté lors de la séance du Conseil communautaire du 17 juin 2025.

1. Population et abonnés

- **Population desservie :**
 - 2023 : 133 194 habitants.
 - 2024 : 133 512 habitants (+0,2 %).
- **Abonnés :**
 - 2023 : 60 857 abonnés.
 - 2024 : 61639 abonnés (+1,3 %).

Analyse : Croissance en évolution, reflet d'un territoire en expansion démographique.

2. Volumes d'eau

- **Volume mis en distribution :**
 - 2023 : 20 496 621 m³
 - 2024 : 21 959 602 m³ (+7,14 %).
- **Volume consommé :**
 - 2023 : 12 214 861 m³
 - 2024 : 12 688 037 m³ (+3,87 %).
- **Rendement du réseau :**

- 2023 : 59,7 %
- 2024 : 59,7 %

Analyse : Légère hausse des volumes distribués et consommés, mais rendement stable.

3. Qualité de l'eau

- **Conformité microbiologique :**
 - 2023 : 97,3 %
 - 2024 : 98,4 %.
- **Conformité physico-chimique :**
 - 2023 : 98,9 %
 - 2024 : 99,2 %.

Analyse : Niveau de qualité déjà élevé, encore amélioré, traduisant un suivi efficace et régulier.

4. Tarifs et facture type

- **Prix moyen TTC au m³ :**
 - 2023 : 1,22 €
 - 2024 : 1,22 €
- **Facture type 120 m³/an :**
 - 2023 : 146,90 €
 - 2024 : 146,90 €

5. Indicateurs de performance

- **Indice de connaissance et gestion patrimoniale :**
 - 2023 : 110/120
 - 2024 : 120/120
- **Taux de renouvellement du réseau :**
 - 2023 : 0,48 %
 - 2024 : 0,43 %.

Analyse : Progrès dans la connaissance et le suivi des réseaux, stabilité du renouvellement mais toujours faible par rapport aux besoins à long terme.

6. Aspects financiers (taux d'impayés)

- **Montant d'impayés cumulé :**
 - 2023 : 1 540 529,18 €
 - 2024 : 1 852 731 € (+20,27 %).
- **Chiffres d'affaires TTC :**
 - 2023 : 18 149 451 €
 - 2024 : 20 981 867 € (+15,61 %).
- **Taux d'impayés :**
 - 2023 : 8,49 %
 - 2024 : 8,83 %

Analyse : Augmentation du chiffre d'affaires mais également du taux d'impayés.

Conclusion générale

- **Points positifs :**

- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Meilleure connaissance patrimoniale.
- Recettes et dépenses équilibrées.
- Croissance démographique et des abonnés.

- **Points de vigilance :**

- Stabilité du rendement du réseau.
- Taux de renouvellement encore trop faible pour garantir un maintien du rendement à long terme.
- Stabilité tarifaire qui pourrait être amplifiée si les pertes ne sont pas maîtrisées.

Service Public de l'Eau Potable - Tableau récapitulatif des indicateurs – 2024

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	132 929	133 164
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,22	2,38
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,3%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,9%	99,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	59,7%	57,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	24,5	27,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	20,1	22,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,43%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,2%	61,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0033	0,0049
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,99	1,07
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98%	78%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	17,1	17,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,49%	8,83%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,2	0,18

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable de l'exercice 2024,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),

- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable de l'exercice 2024,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 40

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



CASUD-Communauté d'Agglomération du Sud

eau potable : Service unique

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	État de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : CASUD-Communauté d'Agglomération du Sud
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Service unique
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ ☐ Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUDEAU
- Date de début de contrat : 01/07/2023
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2033
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01/07/2033
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : La gestion des réseaux AEP, depuis la ressource, la production, stock et la distribution en assurant sur le plan quantitatif et qualitatif.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 133 164 habitants au 31/12/2024 (132 929 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 61 639 abonnés au 31/12/2024 (60 857 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

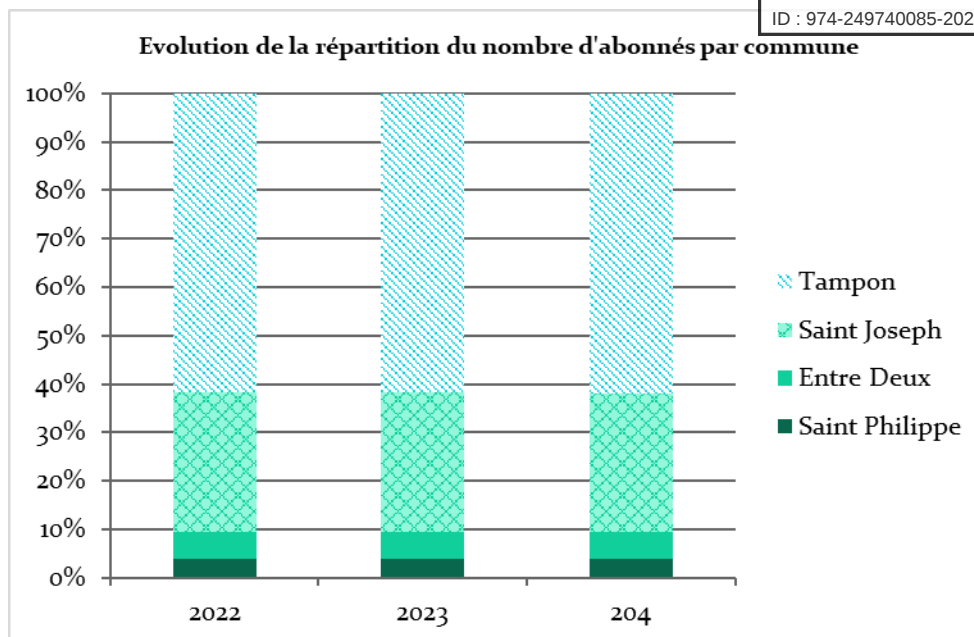
Nombre de contrats-abonnés

	Evolution			
	2022	2023	2024	2022-2023
Saint Philippe	2 348	2 365	2 383	0,8%
Entre Deux	3 292	3 342	3 381	1,2%
Saint Joseph	17 327	17 550	17 714	0,9%
Tampon	37 040	37 600	38 161	1,5%
TOTAL	60 007	60 857	61 639	1,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,4 abonnés/km au 31/12/2024 (53,86 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 170,27 m³/abonné au 31/12/2024. (170,9 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



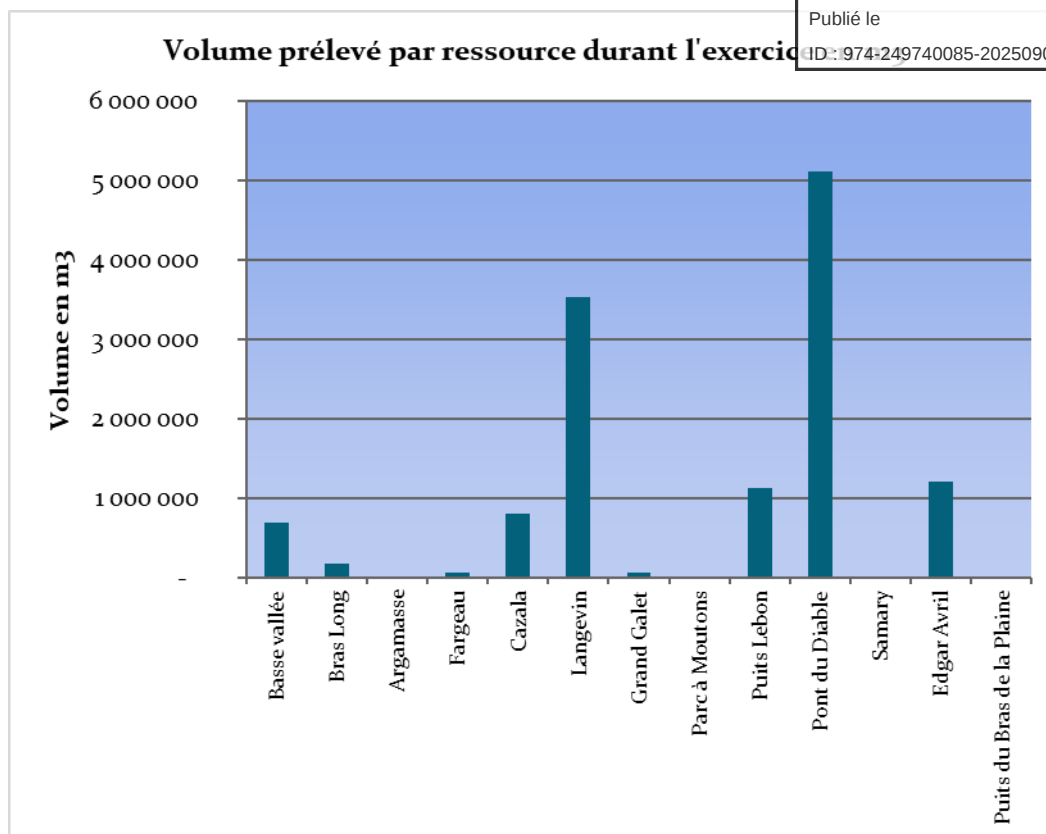
Le service public d'eau potable prélève 12 938 236 m³ pour l'exercice 2024 (12 401 951 pour l'exercice 2023).

Volume prélevé durant l'exercice en m3

	Dénomination et localisation	Débit horaire en m ³ /h	Type de ressource	2024	2023	Evolution 2022-2023
Saint Philippe	Basse vallée	90	ESO	692 240	614 803	12,6%
	Bras Long	27	ESU	185 810	175 382	5,9%
Entre Deux	Argamasse		ESU	3 061	2 932	4,4%
	Fargeau	4	ESU	61 628	36 175	70,4%
	Cazala	166	ESU	806 040	1 331 030	-39,4%
Saint Joseph	Langevin	280	ESO	3 527 963	2 969 915	18,8%
	Grand Galet	1	ESU	70 694	51 943	36,1%
	Parc à Moutons	25	ESU	-	-	
	Puits Lebon	140	ESO	1 131 082	1 512 660	-25,2%
Tampon	Pont du Diable	690	ESU	5 107 935	4 777 485	6,9%
	Samary	4	ESU	-	-	
	Edgar Avril	612	ESU	1 216 999	911 457	33,5%
	Puits du Bras de la Plaine	330	ESU	-	-	
TOTAL				12 803 452	12 383 782	3,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 41,8%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



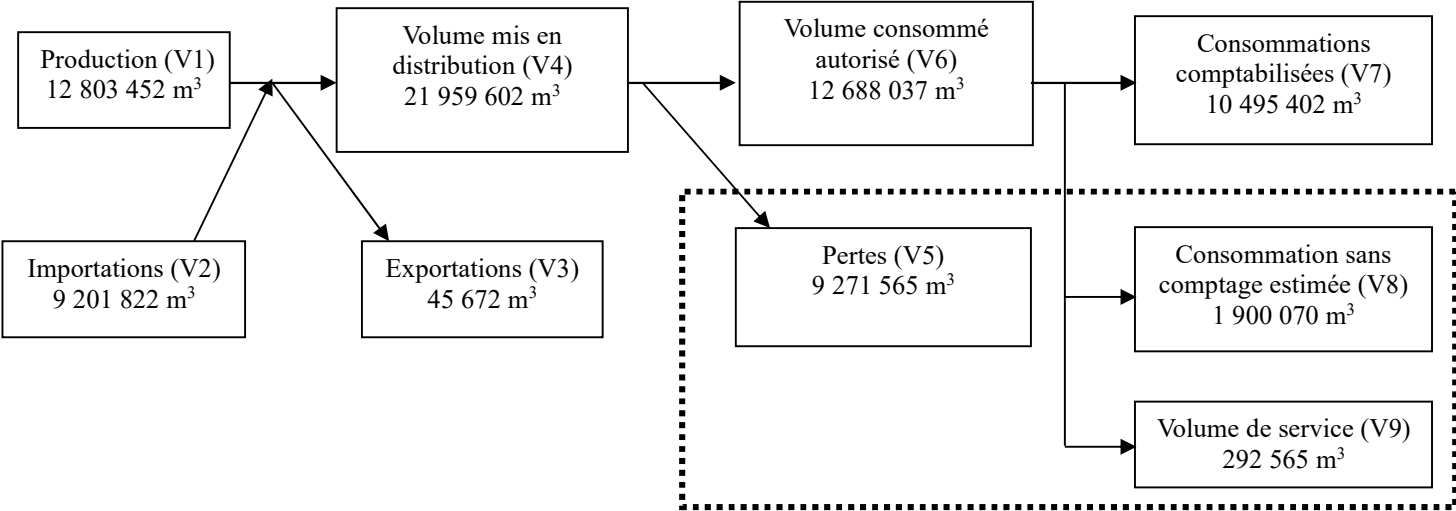
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Volume importé durant l'exercice en m³

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Evolution 2022-2023
SAPHIR	4 406 820	6 073 649	37,8%
Syndicat des Hirondelles	3 632 580	2 874 971	-20,9%
Commune de Saint Pierre	-	-	0,0%
Total	8 039 400	8 948 620	11,3%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2024



1.6.2. Production



Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UTEP Paille en queue	Filière classique avec : floculation, décantation, filtration, désinfection.
UTEP LEVENEUR	Filière classique avec : floculation, décantation, filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Entre-Deux - Source des Songes	0	0	___%	61,2
Le Tampon - Captage Pont du Diable	4 686 136	5 107 935	9%	61,2
St Philippe - Forage de Basse Vallée Les Hauts du Baril	614 803	692 240	12,6%	61,2
Le Tampon - Source Reilhac	0	0	___%	61,2
Le Tampon - Source Samary	0	0	___%	61,2
Le Tampon - Puits Bras de La Plaine	0	0	___%	61,2
St Joseph - Puits Lebon	1 512 660	1 131 082	-25,2%	61,2
St Joseph - Source Cazala	1 331 030	806 040	-39,4%	61,2
St Joseph - Captage Galerie Grand Galet (Petit Ser)	2 969 915	3 527 963	18,8%	61,2
St Joseph - Captage Le Rond	0	0	___%	61,2
St Joseph - Source Parc à Mouton	0	0	___%	61,2
St Joseph - Captage Petite Plaine (Mélange Petite Plaine Est - Ouest - Philibert)	0	0	___%	61,2
St Joseph - Captage Grand Galet (mélange Bras des Chevrettes - La Fouillée)	51 943	70 694	36,1%	61,2
Entre-Deux - Sources Fargeau (1,2,3)	36 175	61 628	70,4%	61,2
Le Tampon - Captages Argamasse 1 et 2	0	0	___%	61,2
Entre-Deux - Captage Argamasse	2 932	3 061	4,4%	61,2
Entre-Deux - Captage Bras Long 1	175 182	185 810	6,1%	61,2
Le Tampon - Captage Edgard Avril	911 457	1 216 999	33,5%	61,2
Total du volume produit (V1)	12 292 233	12 803 452	4,2%	61,2



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	8 254 209	9 201 822	11,5%	61,2

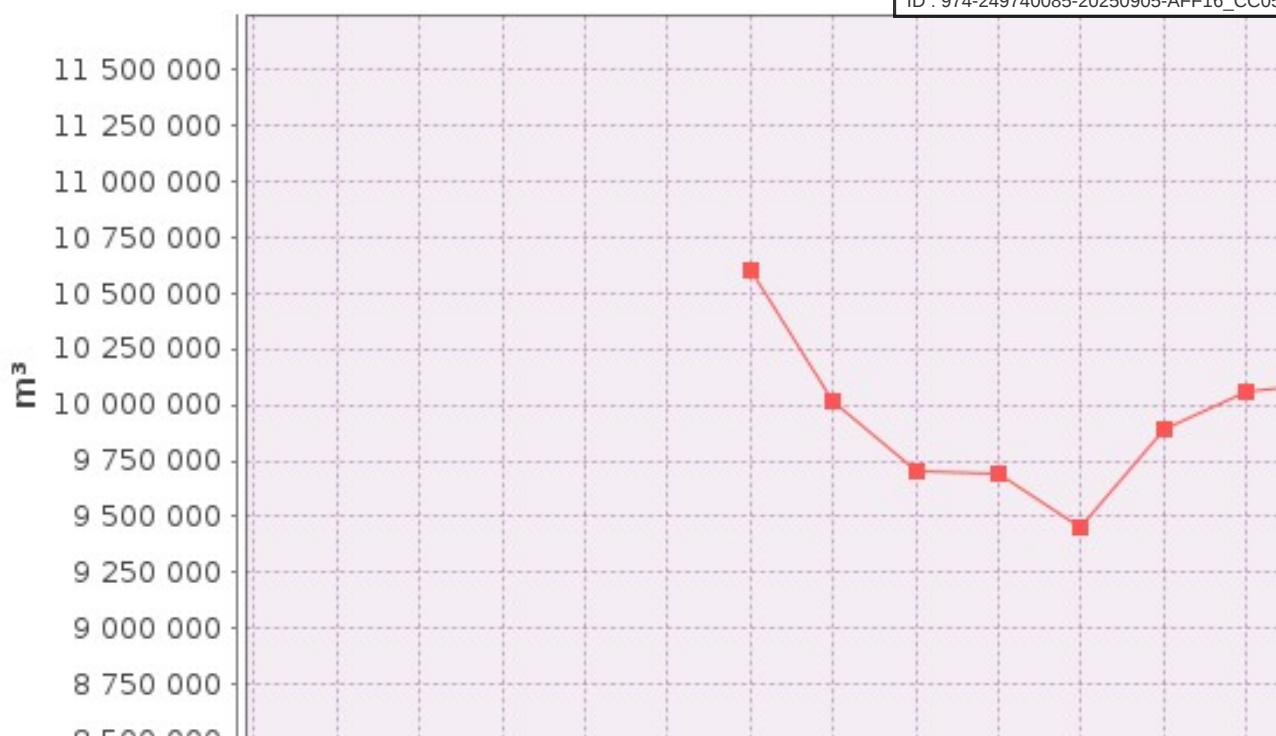
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	10 400 345	9 693 527	-6,8%
Abonnés non domestiques	0	801 875	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	10 400 345	10 495 402	0,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	49 821	45 672	-8,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 570 615	1 900 070	21%
Volume de service (V9)	243 901	292 565	19,9%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	12 214 861	12 688 037	3,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 133,07 kilomètres au 31/12/2024 (1 130 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Evolution de la tarification de l'eau

Délégataire		01/01/2023 SUDEAU	01/01/2024 SUDEAU	01/01/2025 SUDEAU
Part fixe	Abonnement Annuel	34,60 €	32,08 €	32,08 €
	Tranche 1	de 0 à 50 m ³ 0,3203 €	de 0 à 50 m ³ 0,3203 €	de 0 à 50 m ³ 0,4351 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m ³ 0,9171 €	de 51 à 100 m ³ 0,9171 €	de 51 à 100 m ³ 1,3053 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m ³ 1,6545 €	de 101 à 200 m ³ 1,6545 €	de 101 à 200 m ³ 1,9579 €
	Tranche 4	au-delà de 200 m ³ 3,6896 €	au-delà de 200 m ³ 3,6896 €	au-delà de 200 m ³ 4,7860 €
Collectivité		CASUD	CASUD	CASUD
Part fixe	Abonnement Annuel	16,00 €	6,00 €	6,00 €
	Tranche 1	de 0 à 50 m ³ 0,3000 €	de 0 à 50 m ³ 0,2000 €	de 0 à 50 m ³ 0,2000 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m ³ 0,6000 €	de 51 à 100 m ³ 0,4000 €	de 51 à 100 m ³ 0,4000 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m ³ 1,1500 €	de 101 à 200 m ³ 1,8000 €	de 101 à 200 m ³ 1,8000 €
	Tranche 4	au-delà de 200 m ³ 1,7500 €	au-delà de 200 m ³ 2,9500 €	au-delà de 200 m ³ 2,9500 €
Taxes et redevances				
Part variable	Prélèvement	0,0131 €	0,0131 €	0,1550 €
	Consommation d'eau potable	- €	- €	0,2000 €
	Performance des réseaux d'eau potable	- €	- €	0,2000 €
	Lutte pollution	0,1100 €	0,1100 €	- €
	TVA	2,10 %	2,10 %	2,10 %

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

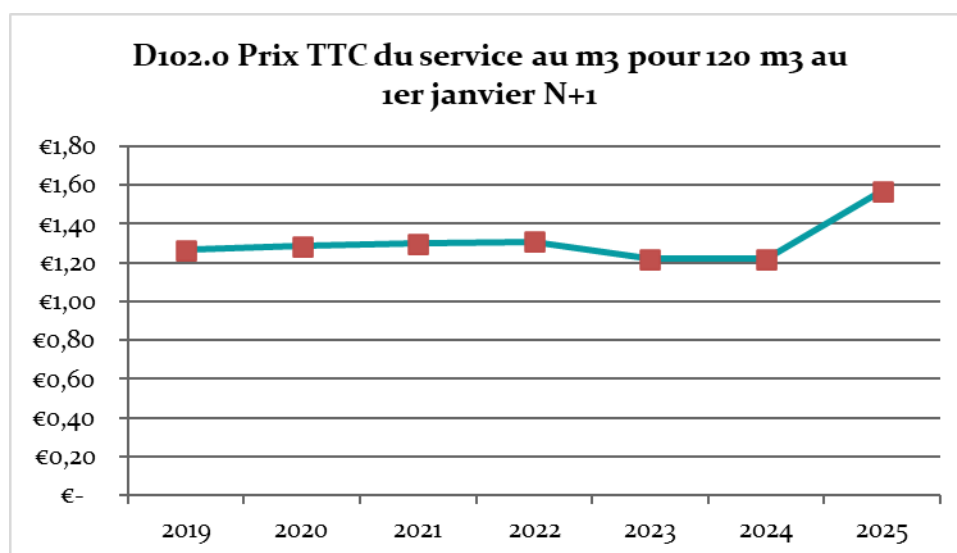


Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,00 €	6,00 €	0,0%
Part proportionnelle	28,00 €	28,00 €	0,0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	34,00 €	34,00 €	0,0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,00 €	32,08 €	6,9%
Part proportionnelle	65,10 €	69,62 €	6,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	95,10 €	101,70 €	6,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	1,58 €	1,58 €	0,0%
Consommation d'eau potable	- €	24,00 €	#DIV/o!
Performance des réseaux d'eau potable	- €	24,00 €	#DIV/o!
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	13,20 €	- €	-100,0%
TVA	3,02 €	3,02 €	0,0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	17,80 €	52,60 €	195,5%
Total	146,90 €	188,30 €	28,2%
Prix TTC au m³	1,22 €	1,57 €	28,2%

D102.o Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1

	Prix en €/m3
2019	1,27 €
2020	1,28 €
2021	1,30 €
2022	1,31 €
2023	1,22 €
2024	1,22 €
2025	1,57 €



Les tarifs sont uniformes sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☒ bimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 10 495 402 m3/an (10 400 345m3/an en 2023).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	6 260 000	7 347 850	17,38
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	6 260 000	7 347 850	17,38

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	17 776 152	20 550 135	15,61
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	17 776 152	20 550 135	15,61

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 20 550 135 € (17 776 152 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	373	10	369	6
Paramètres physico-chimiques	373	4	369	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	97,3%	98,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,9%	99,2%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,57%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,98%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	59,7 %	57,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	29,74	30,79
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	50,7 %	47,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 27,7 m³/j/km (24,5 en 2023).

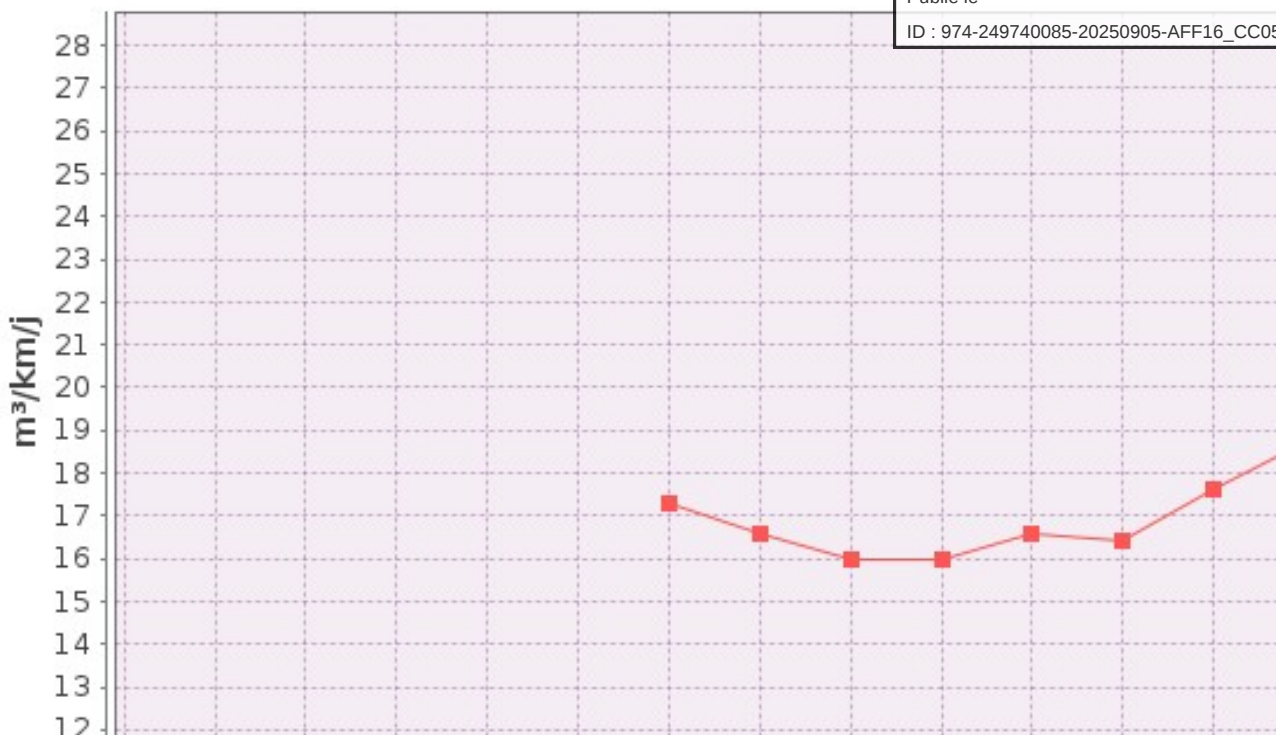
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 22,4 m³/j/km (20,1 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,88%	0,73%	0,42%	0,48%	0,43%

Au cours des 5 dernières années, 24,47 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,43% (0,48 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,2% (61,2% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 66 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (60 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,07 pour 1 000 abonnés (0,99 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 78% (98% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

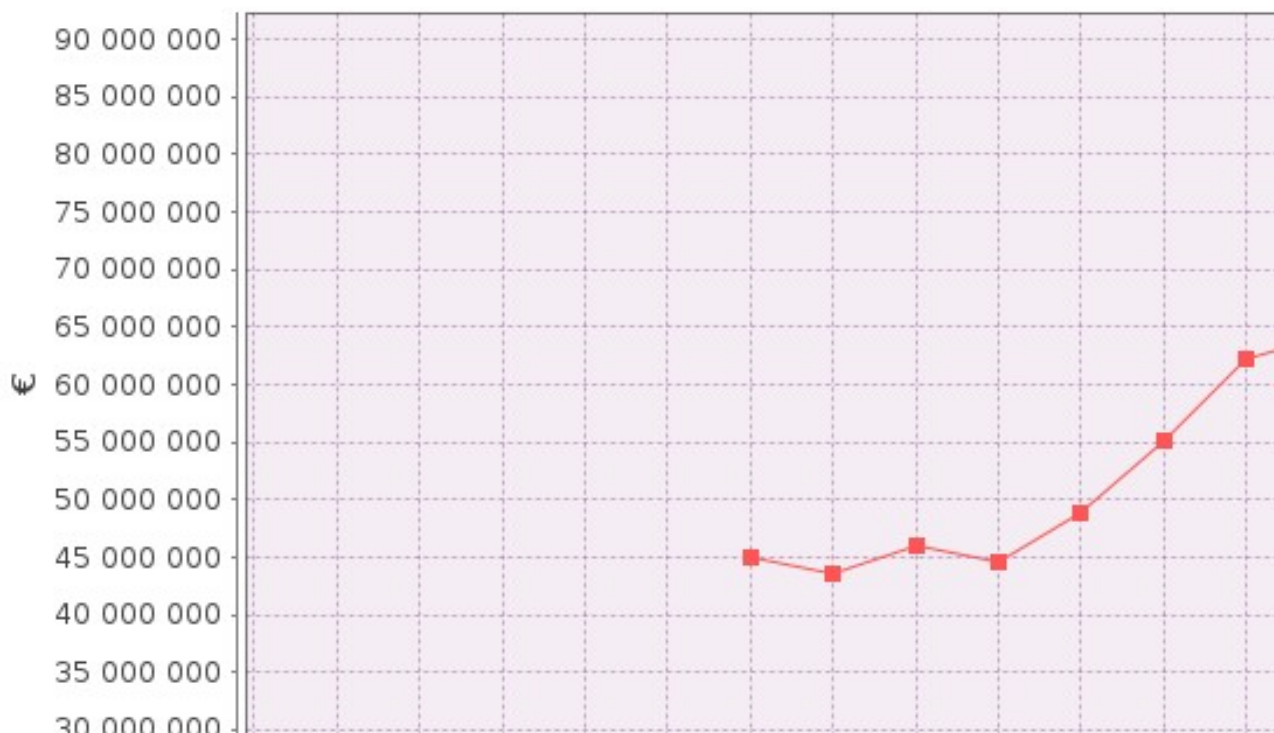


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	64 246 149	67 943 000
Epargne brute annuelle en €	3 749 768	3 833 000
Durée d'extinction de la dette en années	17,1	17,7

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de **17,7** ans (17,1 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	1 540 529,18	1 852 731
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	18 149 451	20 981 687
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	8,49	8,83

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **8,83**% (8,49 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues **Oui**

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 6

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 5

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **0,18** pour 1000 abonnés (0,2 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	13 263 000	8 943 000
Montants des subventions en €	5 540 000	3 577 200
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	64 246 149	67 945 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 259 673
	en intérêts	1 533 330

4.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 762 948 € (1 652 844 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
51 086,87 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0049 €/m³ pour l'année 2024 (0,0033 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	132 929	133 164
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,22	2,38
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,3%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,9%	99,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	59,7%	57,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	24,5	27,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	20,1	22,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,43%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,2%	61,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0033	0,0049
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,99	1,07
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98%	78%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	17,1	17,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,49%	8,83%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,2	0,18